

MANAGEMENT

Dans les entreprises, la « prime Macron » s'essouffle

Reconduit mais plus contraignant, le dispositif ne convainc plus les petits patrons

Près de 2,2 milliards d'euros versés à 4,8 millions de salariés dans 408 000 établissements : au printemps 2019, à l'heure du bilan de la « prime Macron », le patronat français n'avait pas manqué de souligner combien les entreprises avaient joué le jeu. Elles avaient, de fait, largement répondu à l'appel lancé par le président de la République au plus fort de la crise des « gilets jaunes », les incitant à mettre en place une prime exceptionnelle défiscalisée jusqu'à 1 000 euros.

Quelques mois plus tard, alors que le dispositif a été reconduit pour la seconde année, le ton a changé. C'est désormais avec circonspection que les grandes entreprises s'expriment sur le sujet.

Beaucoup d'entre elles, comme Carrefour ou Saint-Gobain, indiquent qu'« aucune décision n'a été prise » (elles ont jusqu'au 30 juin 2020 pour verser la prime). D'autres ont décidé de ne pas renouveler le dispositif. C'est le cas de Decathlon, où la prime s'élevait à 300 euros en 2019. « Les collaborateurs ont perçu des primes propres à l'enseigne », explique l'entreprise. Même évolution chez Leroy Merlin : pas de prime Macron en 2020, alors que les salariés avaient touché 300 euros en 2019. La société mettant en avant ses dispositifs internes avec, assure-t-elle, « une prime 2019 à un niveau historique ».

Quant aux sociétés qui ont décidé de reconduire la prime, si certaines ont conservé les mêmes modalités (Air liquide donne une prime de 700 euros, par exemple), d'autres en ont réduit l'ampleur comme BNP Paribas, qui annonce une prime de 400 à 500 euros. « Elle atteignait 1 000 euros l'an dernier », rappelle un délégué syndical.

Ampleur réduite

Le cabinet Mercer confirme, dans son enquête mensuelle de décembre 2019, un engagement plus faible des grandes entreprises. Seuls 27 % des répondants envisagent de verser la prime en 2020 (contre 73 % en mars 2019, lors de la première édition de la prime); 54 % des sondés indiquent qu'ils n'en verseront pas, 19 % ne se prononcent pas. « On se dirige a priori vers une moindre participation », explique Bruno Rocquemont, directeur gestion des talents chez Mercer. Mais, tempère-t-il, on note toutefois que la proportion d'entreprises ne souhaitant pas verser la prime a diminué entre novembre et décembre, tandis qu'un plus grand nombre d'entre elles se déclaraient indévisées. Cela en raison d'un climat social plus tendu, mais aussi parce que les entreprises sont pleinement entrées dans les négociations annuelles obligatoires, au cours desquelles le sujet a été remis sur la table. »

Pour Inès Minin, secrétaire na-

tionale CFDT chargée des questions de rémunération, la prise de distance par rapport à la prime Macron peut être vue comme un retour aux fondamentaux du dialogue social. « Les enjeux ont évolué en un an, explique-t-elle. Nous sommes moins dans le contexte de la crise des "gilets jaunes", auquel la prime était liée, et davantage sur des négociations salariales classiques. La question centrale doit être l'augmentation régulière des salaires. » Autre élément à prendre en compte, pour M. Rocquemont : « Si beaucoup ont joué le jeu en 2019, les grandes entreprises expliquent aujourd'hui que cela va devenir compliqué de mener de front campagne d'augmentation des salaires et versement de cette prime. »

« Usine à gaz »

L'évolution des conditions d'obtention de cette prime limite aussi l'engagement des organisations. La prime est toujours exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux et réservée aux salariés dont la rémunération est inférieure à trois smic, mais elle est désormais conditionnée à l'existence ou à la mise en place d'un accord d'intéressement par l'employeur. « La direction s'est saisie de cette modalité pour nous expliquer qu'il n'y aurait pas de prime Macron cette année, se désole le délégué syndical d'un grand groupe de conseil où il n'existe pas d'accord d'intéressement. Elle nous a simplement expliqué que nous ne rentrions pas dans les critères prévus pour la mettre en place. » Le sujet est d'autant plus sensible dans les PME, où les accords d'intéressement sont moins répandus. « Les entrepreneurs n'ont pas le temps de mettre en place de tels dispositifs. Ils y voient une obligation administrative de plus et des dépenses supplémentaires, des conseils devant les assister pour monter de tels ac-

cords », explique Samuel Cette, président de la Confédération des PME Occitanie.

De quoi faire reculer José Ramos, président de l'entreprise de travaux publics Essonne TP. Voilà un an, il avait mis en place la prime Macron (380 euros en moyenne) dans sa PME de quarante-quatre salariés. Ce ne sera pas le cas cette année. « Nous sommes passés de la simplicité à la complexité. Je me suis donc concentré sur mon propre système de primes. »

Au vu des réticences affichées, les pouvoirs publics ont proposé des simplifications parmi lesquelles la possibilité de signer un premier accord d'intéressement pour une seule année au lieu de trois. Pas de quoi rassurer les petits patrons, et tout particulièrement les dirigeants de très petites entreprises (TPE). « J'avais donné une prime exceptionnelle à trois salariés l'an dernier, explique Valérie Lalevée, cogérante de sociétés de service à la personne et d'entretien du paysage en Côte-d'Or. J'étais prête à renouveler l'expérience... Jusqu'à ce que j'apprenne qu'il fallait mettre en place l'accord d'intéressement. C'est pour moi une véritable usine à gaz, j'ai donc renoncé. » Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants, résume : « Les chefs d'entreprise perçoivent les nouvelles modalités comme des contraintes. Très peu devraient donc distribuer la prime cette année. » ■

FRANÇOIS DESNOYERS

LES CHIFFRES

16 %

des entreprises de moins de 20 salariés avaient versé la prime Macron à la mi-janvier 2020, selon le Syndicat des indépendants.

95 %

des entreprises de moins de 20 salariés ayant versé la prime en 2019 renouvelleraient l'opération cette année, si cette dernière n'était pas conditionnée à un accord d'intéressement.

La prime est désormais conditionnée à l'existence ou à la mise en place d'un accord d'intéressement